

# Communiqué de Presse avril 2011

## **Recip-e: la prescription ambulatoire électronique en Belgique.**

Le principe de la prescription électronique dans les soins ambulatoires se rapproche petit à petit. En Belgique, les différentes associations professionnelles de prestataires de soins collaborent avec le gouvernement pour réaliser cela concrètement. Après une longue étude préliminaire, les premiers essais par les utilisateurs finaux se déroulent pour le moment. Ensuite, le projet continuera à être testé dans la pratique, avec comme but de préparer ensuite un déploiement national.

Au départ, il s'agit de la prescription de médicaments, mais le projet prévoit tout de suite après une extension vers d'autres types de prescriptions de santé.

Après une étude approfondie et une vaste consultation dans tout le secteur de la santé, le projet pilote Recip-e a été lancé en 2009. L'ASBL Recip-e a été fondée, elle est contrôlée par les groupes représentatifs des prestataires de soins, comprenant des médecins, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeutes et infirmières et vise à développer une coordination plus large avec les groupes de prestataires de soins.

Grâce au financement par le comité de l'assurance de l'Inami, un projet pilote a pu être démarré en 2009 avec comme buts: le développement complet et la mise en œuvre du modèle théorique, en rapport avec le secteur, la sélection des partenaires basée sur des critères objectifs, le suivi et la mise en test de la réalisation technique et la conception d'un déploiement national sur base des mesures et des estimations à la suite du projet pilote de 2010-2012. Le système doit également être «générique», ce qui inclut que cela doit pouvoir servir à toutes les prescriptions ambulatoires, et pas seulement les pharmaceutiques, avec lesquelles nous commençons. D'autres prescriptions (kiné, soins infirmiers, biologie clinique et radiologie, ...) suivront dès que possible.

En premier lieu, un cahier des charges a été élaboré pour la mise en œuvre technique, en tenant compte des services de base que la plate-forme eHealth a entretemps aussi développé et mis à disposition. La mise en œuvre a commencé en mars 2010. Au cours de cette année, tous les composants techniques de base ont été développés et testés en interne.

Actuellement une trentaine de personnes testent le système dans un environnement d'acceptation avec des cas purement fictifs. Le feed-back découlant de ceci mènera à la première version complètement opérationnelle de Recip-e.

La phase de test "sur le terrain" avec cette version complète du pilote de Recip-e est planifiée à partir de l'automne 2011 (environ deux mois plus tôt que prévu).

Le projet prévoit une intégration transparente dans les différents software de prescription et de délivrance pour médecins et pharmaciens. À cette fin, un certain nombre de modules d'intégration seront mis à la disposition des éditeurs de logiciels.

Grâce à la collaboration unique entre toutes les instances (plate-forme eHealth, Inami , Recip-e et MyCareNet) on vise une solution intégrée unique, comprenant différentes prestations à valeur ajoutée (y compris les liens pour obtenir l'assurance), accessibles via la plate-forme eHealth.

Pour de plus amples informations: Professeur Marc Nyssen (chef de projet de Recip-e) [mnyssen@vub.ac.be](mailto:mnyssen@vub.ac.be)

En annexe : une description technique à l'attention des prestataires de soins.

## **Description technique à l'attention des prestataires de soins**

Comment l'ordonnance électronique ambulatoire sera-t-elle utilisée pratiquement ?

Certains principes de base qui sont généralement suivis dans les développements e-santé en Belgique sont bien sûr également maintenus chez Recip-e. :

- Les données sont protégées de façon optimale via une méthode de cryptage "state of the art", et ce pendant le transport et également pendant le stockage temporaire sur le serveur Recip-e;
- Les prestataires de soins concernés directement et le patient sont les seuls à avoir accès aux données médicales. Les prescriptions sont stockées à clé sur le serveur Recip-e tandis que les clés d'accès pour décrypter celles-ci sont conservées sur la plateforme eHealth. Ni la plateforme eHealth, ni Recip-e ne peuvent voir le contenu des prescriptions. Lors de la création et la récupération de la prescription, le chiffrement et le déchiffrement de la prescription sera effectuée respectivement par les logiciels de prescription et les logiciels de livraison.
- les données soit conservées au minimum : lorsque la prescription est délivrée, elle disparaît du serveur Recip-e;
- rien ne change dans le flux de données administratives (pharmacie, service de tarification, mutuelles, INAMI);
- on tend au maximum à une intégration transparente Recip-E - plateforme eHealth - MyCaret;
- on se réfère à la règle basée sur un ID que le patient conserve. Cela permet à celui-ci de maintenir la liberté totale de choix de la prescription et également le libre choix du pharmacien.

Dans le courant de 2010, tous les composants techniques de base seront développés et testés en interne: la base de données centrale pour le stockage temporaire des prescriptions en transit, l'intégration des services de base de la plate-forme eHealth pour la transmission sécurisée et l'encryptage et l'intégration dans un certain nombre de logiciels pour les médecins et les pharmaciens.

Un des principaux objectifs du projet Recip-e est d'être «aussi transparent que possible» pour les prestataires de soins de santé.

### **Pour le médecin qui prescrit :**

Un médecin prescripteur démarre son ordinateur et son système de dossiers médicaux; il ouvre de ce fait une session de communication qui lui offre une connexion sécurisée avec la plate-forme eHealth. Pour ce faire, il doit insérer son e-ID dans le lecteur de carte de son ordinateur et introduire son code PIN. Une fois la session commencée, la carte e-ID peut être enlevée. La session pour les prescripteurs est valide pour une période de 4 heures. (Il existe une procédure s'il ne dispose pas d'e-ID).

Pour faire une ordonnance, le médecin ou le dentiste utilise le module de prescription de son logiciel. Le patient est identifié, de préférence en liaison avec le dossier de ce patient, de sorte que lors de la prescription, on peut tenir compte d'éventuelles contre-indications et allergies. Dans le système Recip-e il est fait usage pour l'identification du patient de son numéro d'identification de la sécurité sociale que les médecins sont habilités à utiliser dans leur dossier du patient.

Le module de prescription permet de prescrire n'importe quelle médication et autres produits pharmaceutiques qui sont connus en Belgique sur base d'une pick-list (et enregistrés sur la base de code CNK); mais en plus, les prescriptions magistrales (également codifiées par la TMF) et tous les autres éléments peuvent être ajoutés sous forme d'un texte libre. Les instructions nécessaires ainsi que la posologie et autres instructions sont enregistrées sous forme codée.

Dès que la prescription contient tous les items voulus, elle est transmise vers Recip-e en appuyant sur un bouton. Toutes les vérifications et étapes de chiffrement se font de manière transparente. On vérifie par exemple si la prescription est exécutée par un médecin et si le médecin qui prescrit est bien celui qui a commencé la session.

Le serveur Recip-e répond (endéans la seconde) avec un identifiant unique (appelé Recip ID ou RID). Le programme de prescription place cet RID en haut de la prescription à imprimer sous la forme d'un code-barre. La prescription est imprimée au format reconnu ; on remarquera seulement en plus le code barre avec le numéro RID unique.

Au cours de la phase d'introduction, la prescription sous forme papier restera pendant un certain temps le document juridiquement valable. Dès que l'utilisation du système sera suffisamment étendue, le document électronique peut (légalement) devenir la prescription légale et le document imprimé servira de soutien à la mémoire pour le patient, qui peut toujours savoir ce qui est prescrit.

La prescription sous forme papier avec le code barre sera donné au patient, qui peut remettre sa prescription dans une pharmacie qu'il choisira tout à fait librement. (Plus tard également au kinésithérapeute, infirmière, laboratoire de biologie clinique, ...)

### **Pour le pharmacien qui délivre le médicament :**

Le pharmacien allume son système d'ordinateur et lance également une session de communication avec la plate-forme eHealth en introduisant son eID avec le code PIN. Cette session restera valable pendant douze heures.

Quand un patient présente une ordonnance pourvue d'un RID (code barres en haut), le pharmacien va scanner cet RID avec un lecteur code-barre. Son logiciel envoie une requête via la connexion eHealth à la base de données Recip-e, reçoit la prescription et l'affiche à l'écran.

Si la prescription contient un item remboursable - ou à enregistrer - une fenêtre s'ouvrira automatiquement contenant l'assurabilité du patient concerné. Cela est possible parce que le système Recip-e fonctionne en parfaite harmonie avec la plate-forme MyCareNet des mutuelles, qui communique en ligne l'assurabilité.

Provisoirement la règle actuelle reste maintenue: dès que le pharmacien délivre un item de la prescription, celle-ci reste dans la pharmacie. En cas de besoin - comme aujourd'hui - la livraison d'autres item de l'ordonnance dans la même pharmacie être reportée à une date ultérieure.

La communication avec Recip-e, la plate-forme eHealth et MyCarenet pour la récupération d'une prescription cryptée, la clé de cryptage et l'état de l'information, est complètement transparente et se passe en quelques secondes.

La suite de la procédure se fait entièrement selon les modalités du logiciel pharmaceutique. De même par exemple la manipulation de livraisons différées, ...

### **Pour le patient**

Une application Web est prévue via laquelle le patient accède à ses propres prescriptions. Cette application web peut être intégrée dans des environnements différents où nous pensons spécifiquement au portail des patients des Mutuelles. Dans une phase pilote Recip-e teste le portail web.

Les patients peuvent par l'intermédiaire du portail Web faire avec les prescriptions électroniques ce qu'ils peuvent légalement effectuer avec les prescriptions papier faites pour eux: les remettre au pharmacien de leur choix, pour obtenir les médicaments, vérifier les prescriptions non remises et s'ils le souhaitent vraiment: les enlever du système.

Le portail Recip-e, accessible par un browser web, dans lequel sont activés les certificats eID, permet précisément ces deux dernières actions.

En se connectant sur le portail, via la plate-forme eHealth et grâce à l'authentification eID et du code Pin, les patients ont accès à une liste de prescriptions non réclamées et qui les concernent. Ils peuvent consulter ces prescriptions, déclarer par prescription qu'ils ne souhaitent pas qu'un feedback soit transmis au prescripteur, et s'ils souhaitent explicitement: détruire les prescriptions.

### **Du projet pilote jusqu'à un déploiement national et la coopération internationale**

Au cours de la période d'essai finale du projet pilote (sur le terrain), toutes les données nécessaires seront mesurées et traitées pour aboutir à une proposition optimale pour le déploiement national.

Pendant ce temps, il existe également une coopération de Recip-e et de la plate-forme eHealth avec des partenaires européens par l'intermédiaire du

projet epSOS, qui vise l'échange transnational aussi bien des prescriptions que des dossiers médicaux résumés.

## Explication des termes et abbréviations

INAMI	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité
MyCarenet	Réseau construit par le groupement des mutualités pour donner aux fournisseurs de soins de santé un accès aux services électroniques de l'assurance.
eHealth-platform	La plate-forme eHealth est avant tout une institution publique, établie par la loi, qui veut promouvoir et soutenir un échange d'informations électroniques sécurisées entre tous les acteurs des soins de santé (médecins, hôpitaux, pharmaciens, patients, ...) avec le respect de la protection de la vie privée la vie privée et du secret médical.
eID	Carte d'identité belge électronique qui contient aussi bien un certificat d'identification qu'un certificat de signature
CNK code	Code National(e) Kode : liste de code avec un numéro d'identification unique pour le conditionnement des médicaments en Belgique
TMF	Institut américain pour la promotion des soins de santé, avec entre autres l'identification des interactions des médicaments
RID	Recip-e Identifier: code d'identification unique pour chaque prescription traitée par Recip-e.
epSOS	Projet de collaboration européen avec comme but de réaliser un pilote pour les prescriptions transnationales et les dossiers électroniques résumés.